

**ÉTABLISSEMENT**

Terre de Provence  
Agglomération (13)  
Chemin Notre-Dame  
BP 1  
13630 Eyragues

**AVIS DE MARCHÉ  
SERVICES****Organisme acheteur**

Terre de Provence Agglomération (13), service des marchés, 5 place Marius Chabrand, 13630 Eyragues, pays\_ISO3166\_FRA. Tel : +33 432614295. E-mail : marchespublics@terredeprovence-agglo.com.

**Adresse(s) internet**

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Objet du marché**

Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement Nord et Sud de la zone du Sagnon à Graveson et la mise à jour du réseau pluvial

**Lieu d'exécution**

Graveson

**Caractéristiques****Type de procédure :**

Procédure adaptée.

**Caractéristiques principales :**

Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement Nord et Sud et la zone du Sagnon à Graveson et la mise à jour du réseau pluvial

Le marché public est conclu pour une période de 24 mois à compter de sa date de notification.

La mission du maître d'oeuvre s'achève à la plus tardive des dates suivantes :

- l'expiration du/des délai(s) de "Garantie de Parfait Achèvement" (G.P.A. prévue à l'article 44.1 du CCAG applicable aux marchés publics de travaux) ;

- la levée de la dernière réserve ;

- l'instruction du dernier mémoire de réclamation des entreprises ;

ou lorsque le maître d'ouvrage décide que les obligations contractuelles du maître d'oeuvre sont globalement remplies.

**Des variantes seront prises en considération : Non****Division en lots : Non****Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Mardi 29 avril 2025 - 12:00

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

**Conditions relatives au marché****Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Financement sur fonds propres. Délai global de paiement à 30 jours.

Le règlement des sommes dues au maître d'oeuvre fait l'objet d'acomptes périodiques.

Chaque acompte fait l'objet d'une demande de paiement établie par le maître d'oeuvre à laquelle sont jointes les pièces relatives à la réalisation des prestations nécessaires à la justification du paiement.

Sauf renonciation expresse du maître d'oeuvre portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance sera effectué si le montant initial du marché est supérieur à 50 000,00 EUR hors taxes et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois. L'avance est remboursée dans les conditions prévues à l'article R2191-11 du Code de la Commande Publique. Quand l'exécution des prestations atteint 65 % du montant TTC du marché, le remboursement s'impute sur les sommes dues au maître d'oeuvre. Quand l'exécution des prestations atteint 80 % du montant TTC du marché, le remboursement doit être terminé.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché**

Dans le cadre de la présente consultation, aucune forme de groupement n'est imposée.

Les candidats peuvent présenter leurs offres en agissant à la fois :

1° En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,

2° En qualité de membres de plusieurs groupements,

conformément à l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de

chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, conformément à l'article R2142-24 du Code de la Commande Publique.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française**

Français.

**Unité monétaire utilisée : Euro.**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOT12).
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

**Autre justificatif / Commentaire :**

**Autre justificatif :**

Titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature

**Commentaire :**

Le candidat devra disposer au sein de son équipe les compétences sur les thématiques suivantes :

- Voiries routières, piétonnes et mobilités douces,
- Gestion des eaux pluviales et hydraulique,
- Aménagement paysager,
- Conception d'aménagement,
- Développement durable,
- Aménagement de réseaux divers secs et humides.

**Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur**

2025M12-TVX

**Renseignements complémentaires :**

Une visite des lieux d'exécution du marché est possible/conseillée. Les candidats peuvent visiter les lieux, libres d'accès.

Il n'y a pas de variantes exigées.

Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, Terre de Provence agglomération se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les soumissionnaires, selon les modalités détaillées ci-après. Si Terre de Provence agglomération décide de recourir à une phase de négociation, celle-ci sera « restreinte » : une négociation sera menée avec les 3 premiers soumissionnaires à l'issue du classement ayant présenté une offre recevable.

Le jugement des candidatures sera effectuée au moyen des critères suivants : capacités économiques, financières, techniques et professionnelles.

Le pli de sauvegarde devra être impérativement remis avant la date et l'heure limite de remise des offres, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale soit remis contre récépissé (horaires de réception des plis : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à l'exception des jours fériés) à l'adresse suivante : Terre de Provence Agglomération - Service des Marchés – 5 place Marius Chabrand – 13630 Eyragues

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif - 31 rue Jean François Leca - 13002 Marseille -Tél : 04 91 13 48 13 - Mail :

greffe.ta-marseille@juradm.fr - Site internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Les voies et délais de recours sont les suivants :

- Référé contractuel (article L.551-13 et R.551-7 et suivants du code de justice administrative) : délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat

- Recours pour excès de pouvoir (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou la publication de la décision

- Recours en contestation de la validité du contrat (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, n° 358994) : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Les candidats devront faire parvenir leurs demandes de renseignements complémentaires au plus tard le 17 Avril 2025 à 12 heures.

Les candidats doivent impérativement transmettre leur réponse par voie dématérialisée avant la date limite fixée via la plateforme « marchés sécurisés » : <https://www.marches-securises.fr>

**Adresses complémentaires****Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

Terre de Provence Agglomération , , FRANCE. URL : <https://www.marches-securises.fr>.

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Terre de Provence Agglomération , , FRANCE. URL : <https://www.marches-securises.fr>.

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :**

Terre de Provence Agglomération , , FRANCE. URL : <https://www.marches-securises.fr>.

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Terre de Provence Agglomération , , FRANCE. URL : <https://www.marches-securises.fr>.

**Date d'envoi du présent avis**

21 mars 2025